



# Assemblée générale

Distr. limitée  
6 juin 2022  
Français  
Original : anglais

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Soixante-cinquième session

Vienne, 1<sup>er</sup>-10 juin 2022

### Projet de rapport

Additif

## Chapitre II

### Recommandations et décisions

#### D. Espace et développement durable

1. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Espace et développement durable », conformément à la résolution [76/76](#) de l'Assemblée générale.

2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Chine, Émirats arabes unis, États-Unis, Fédération de Russie, France, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Mexique, Pays-Bas, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du). Les représentantes et représentants de l'Association pour la Semaine mondiale de l'espace et du Square Kilometer Array Observatory, organisations dotées du statut d'observateur, ont également fait des déclarations. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

3. Le Comité était saisi des documents suivants :

a) Rapport sur le Forum mondial de l'espace ONU/Autriche : « L'espace au service de l'action climatique » ([A/AC.105/1266](#)) ;

b) Rapport sur les travaux de la réunion d'experts ONU/Brésil/Émirats arabes unis dans le cadre de l'initiative « L'espace pour les femmes » : initiatives, difficultés et perspectives pour les femmes dans le domaine spatial ([A/AC.105/1267](#)).

4. Le Comité a entendu les présentations suivantes au titre de ce point :

a) « Les applications satellitaires au service de la gestion des urgences en Chine », par le représentant de la Chine ;

b) « Maintenir une coexistence harmonieuse de l'environnement spatial et des activités spatiales », par le représentant de la Chine ;



- c) « Les applications issues de l'observation de la Terre au service du développement et de la gouvernance en Inde », par le représentant de l'Inde ;
- d) « Le point sur les activités de renforcement des capacités menées dans le domaine spatial en Inde », par le représentant de l'Inde ;
- e) « La contribution des techniques spatiales au développement durable en Iran », par le représentant de l'Iran (République islamique d') ;
- f) « Principes de la JAXA sur la viabilité de l'espace – les contributions de la JAXA aux objectifs de développement durable », par la représentante du Japon ;
- g) « L'espace au service de la sécurité alimentaire », par la représentante des Pays-Bas ;
- h) « Surveillance des catastrophes et production d'informations spatiales à l'aide d'images d'observation de la Terre coréennes », par le représentant de la République de Corée ;
- i) « Projet phare du Brésil, de la Russie, de l'Inde, de la Chine et de l'Afrique du Sud sur le réseau intelligent de télescopes et de données : le réseau mondial de télescopes optiques des pays du groupe BRICS », par le représentant de la Fédération de Russie ;
- j) « Programme de formation aux techniques spatiales novatrices, transversales et avancées pour les pays en développement », par le représentant de la Fédération de Russie ;
- k) « Les systèmes de surveillance à distance pour l'étude des écosystèmes marins », par le représentant de la Fédération de Russie ;
- l) « Le renforcement des capacités au service d'un secteur spatial émergent », par le représentant des Philippines.

5. Le Comité a affirmé une nouvelle fois que les sciences et techniques spatiales et leurs applications pouvaient grandement contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier des objectifs de développement durable ; à la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ; et au respect, par les États parties, des engagements pris au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

6. Le Comité a noté combien les techniques spatiales et leurs applications, ainsi que les données et informations spatiales, pouvaient contribuer au développement durable, notamment en aidant à mieux définir et à faire appliquer les politiques et programmes d'action portant sur la protection de l'environnement, la gestion des sols et de l'eau, l'aménagement urbain et rural, les écosystèmes marins et côtiers, les soins de santé, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et les interventions d'urgence, l'énergie, les infrastructures, la navigation, la surveillance sismique, la gestion des ressources naturelles, la neige et les glaciers, la biodiversité, l'agriculture et la sécurité alimentaire.

7. Le Comité s'est félicité de la tenue de la série de forums mondiaux de l'espace, organisée par le Bureau des affaires spatiales en coopération avec les Gouvernements de l'Autriche et des Émirats arabes unis.

8. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les mesures qu'ils avaient prises pour intégrer les activités intersectorielles aux niveaux national, régional et international et pour inclure des données et des informations géospatiales dans tous les processus et mécanismes de développement durable.

9. Le Comité a également pris note des informations fournies par les États sur les mesures et programmes qu'ils avaient adoptés pour mieux faire connaître et comprendre, au sein de la société, les applications des sciences et techniques spatiales utilisées pour répondre aux besoins de développement.

10. Le Comité a pris note du rôle que la Station spatiale internationale continuait de jouer en faveur du développement durable dans la recherche scientifique.

11. Le Comité s'est félicité du grand nombre d'activités de sensibilisation menées par les États au niveau régional pour développer, par une formation théorique et pratique, les capacités à mettre les applications des sciences et techniques spatiales au service du développement durable.

12. Le Comité a noté combien la coopération et les partenariats internationaux contribuaient à tirer pleinement parti des sciences et techniques spatiales et de leurs applications aux fins du développement durable.

13. Le Comité a noté que la quatrième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique se tiendrait en Indonésie en octobre 2022.

## **E. Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle**

14. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « Retombées bénéfiques de la technologie spatiale : examen de la situation actuelle », conformément aux dispositions de la résolution 76/76 de l'Assemblée générale.

15. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Algérie, Brésil, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Italie et Mexique. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

16. Le Comité a entendu les présentations suivantes :

a) « Le projet SAOCOM comme moteur de renforcement des capacités nationales », par le représentant de l'Argentine ;

b) « Surveillance des risques naturels à l'aide du satellite électromagnétique Zhengheng-1 et des satellites de télédétection Gaofen (GF) », par la représentante de la Chine ; et

c) « Le réseau russe d'interférométrie à très longue base (VLBI) de nouvelle génération », par le représentant de la Fédération de Russie.

17. Le Comité a pris note des informations fournies par les États sur les pratiques adoptées sur le plan national afin de tirer parti des retombées de la technologie spatiale en faisant intervenir différents acteurs, tels que le secteur privé et les milieux universitaires.

18. Le Comité a noté que la NASA avait mis en ligne sur son site Web l'édition 2022 de la publication « Spinoff ». Il a remercié la NASA pour cette publication, qu'elle mettait chaque année à la disposition des délégations, et ce depuis la quarante-troisième session du Comité, en 2000.

19. Le Comité a pris note des innovations intervenues dans de nombreux domaines, tels que l'agriculture, l'agriculture verticale en intérieur, la dépollution et la décontamination chimique, la gestion durable de l'eau et des ressources naturelles, la sylviculture et la détection des feux de forêt, la géologie, la géophysique, la préservation des écosystèmes, le recensement et le développement des terres arables, la pêche et les gisements minéraux, la santé, la médecine, les prothèses, la biologie, la chimie, l'environnement, l'éducation, l'électronique, la communication, la navigation et le chronométrage, l'utilisation des matériaux, le stockage de l'énergie, les transports, la sécurité, l'accès à Internet, le transfert, le traitement, l'analyse et le stockage des données par laser et la gestion des catastrophes. En outre, il a noté que de nombreuses technologies mises au point pour les applications spatiales et concédées sous licence par les agences spatiales avaient été transférées à des entreprises du secteur industriel et donné lieu à des applications pratiques dans la

société, par exemple différents types de matériel d'appui médical utilisant des technologies spatiales ont été mis au point par des acteurs commerciaux pour lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

20. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les programmes de transfert de technologie des agences spatiales avaient favorisé le développement économique de divers secteurs industriels et avaient ainsi permis de mettre les innovations à la disposition des entrepreneurs et entrepreneuses, des entreprises, des universités et des organismes publics. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé que ces programmes avaient contribué aux initiatives stratégiques visant à créer un écosystème spatial international intégré qui favorise la croissance du secteur privé, l'autonomie industrielle, attire les investissements commerciaux étrangers et encourage les collaborations internationales.

21. Le point de vue a été exprimé que les entités du secteur public chargées de travailler directement avec les entreprises du secteur industriel et les milieux universitaires avaient soutenu la participation des acteurs commerciaux et l'application des techniques spatiales afin d'élargir leur utilisation et de maximiser les avantages socioéconomiques.

22. Le point de vue a été exprimé qu'une étude à long terme sur les effets socioéconomiques des investissements du secteur public dans le secteur spatial permettrait de montrer comment les fournisseurs et les utilisateurs de technologies spatiales ont amélioré leurs performances et leur potentiel d'innovation et les avantages qu'ils en ont tirés. La délégation qui a exprimé ce point de vue a également estimé que, en particulier, les produits et services fournis grâce aux techniques spatiales, comme les techniques d'observation de la Terre, de navigation et de synchronisation, avaient amélioré la disponibilité commerciale d'une large gamme de produits et services et l'efficacité de la recherche et du développement.

23. Quelques délégations ont estimé que les programmes de télédétection et d'observation de la Terre, ainsi que les programmes géospatiaux et en particulier les images, données et analyses, étaient importants pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, la planification urbaine et agricole, la cartographie sanitaire, l'énergie, la sécurité alimentaire, la surveillance des frontières, le contrôle des cultures et des mines illicites, la logistique, l'industrie du bâtiment, le tourisme, l'écologie, la lutte contre la désertification et le traitement de grands volumes de données grâce aux technologies des réseaux neuronaux, à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage automatique. Les délégations qui ont exprimé ce point de vue ont également estimé que ces programmes étaient importants pour la réalisation de projets durables et aidaient les entités touchées par le changement climatique à prendre des décisions éclairées.

## **F. L'espace et l'eau**

24. Le Comité a examiné le point de l'ordre du jour intitulé « L'espace et l'eau », conformément à la résolution 76/76 de l'Assemblée générale.

25. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Algérie, Brésil, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Mexique et Thaïlande. Le représentant du Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, organisation dotée du statut d'observateur, a également fait une déclaration au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont aussi été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.

26. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les activités de coopération liées à l'eau, en donnant des exemples de programmes nationaux et de coopération bilatérale, régionale et internationale, qui démontraient l'effet positif de la coopération et des politiques internationales sur le partage de données de télédétection.

27. Le Comité a noté que l'eau et les questions s'y rapportant faisaient partie des problèmes environnementaux les plus critiques du XXI<sup>e</sup> siècle. Il a aussi noté que, pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, il importait de s'appuyer sur les techniques, applications, pratiques et initiatives rendues possibles par l'observation des ressources en eau depuis l'espace.

28. Le Comité a noté qu'un grand nombre de plateformes spatiales étaient utilisées pour traiter des questions relatives à l'eau et que les données recueillies étaient très largement utilisées pour la gestion des ressources en eau. Il a également noté que les techniques spatiales et leurs applications, associées à d'autres techniques, étaient très fréquemment utilisées pour l'étude de nombreuses questions liées à l'eau, notamment pour comprendre et surveiller les niveaux des mers, étudier les cycles de l'eau à l'échelle mondiale et les phénomènes météorologiques inhabituels ; cartographier les formations aquatiques en surface, les cours d'eau et les bassins, notamment leurs variations saisonnières et annuelles ; surveiller les niveaux d'eau des barrages ; évaluer les processus de sédimentation dans les réservoirs et les rivières ; le ruissellement des rivières ; mesurer l'évapotranspiration ; estimer les paramètres de qualité de l'eau ; estimer le volume des eaux de ruissellement issues de la fonte des neiges ; surveiller les ressources en eau souterraine ; planifier et gérer les réservoirs et les projets d'irrigation ; alerter rapidement la population en cas de catastrophe hydrologique ; suivre les inondations, les sécheresses, les typhons, les cyclones, les glissements de terrain et les vidanges brutales de lacs glaciaires et en atténuer les effets ; surveiller l'humidité du sol ; réutiliser les eaux de drainage agricole ; récupérer l'eau de pluie ; et recenser des zones pour le développement des eaux souterraines ; améliorer la rapidité et la précision des prévisions ; et repérer les situations d'urgence, comme les incendies, la pollution, la salinisation, les proliférations d'algues, les accidents de pipeline et les marées noires.

29. Quelques délégations ont exprimé l'avis selon lequel les changements climatiques posaient d'énormes problèmes du point de vue de la gestion stable de l'eau, car ils provoquaient de graves sécheresses et des catastrophes liées à l'eau et étaient responsables de l'affaissement des sols dans le monde entier.

30. Le point de vue a été exprimé que la technologie spatiale permettait de surveiller la qualité de l'eau des rivières, des lacs, des zones humides et des eaux côtières et en particulier des formations aquatiques reculées et de grande taille, et notamment de surveiller les contaminants dans les formations aquatiques, et qu'elle permettait de mieux comprendre les catastrophes écologiques telles que les déversements industriels ou les sites de pollution diffuse qui pouvaient avoir des incidences sur les eaux souterraines au niveau régional.

31. Le Comité a noté que, pour atteindre l'objectif de développement durable n° 6 sur l'eau propre et l'assainissement pour tous, il fallait mettre en place une gestion et une surveillance intégrée et efficace des ressources en eau.

32. Le point de vue a été exprimé que les techniques et les applications spatiales pouvaient contribuer à l'élaboration de politiques relatives à l'eau et à la coordination des efforts pour atteindre l'objectif de développement durable n° 6.

33. Quelques délégations ont estimé que le renforcement de la capacité des parties prenantes à utiliser les informations spatiales et à promouvoir l'innovation pour donner aux communautés les moyens de faire face aux nouveaux risques liés aux ressources en eau passerait nécessairement par des initiatives destinées à élaborer des politiques, renforcer les capacités, échanger des connaissances, transférer des technologies, accéder à des données spatiales et *in situ*, et mener une réflexion interdisciplinaire sur les objectifs de développement durable.

34. Le Comité a noté l'intérêt que présentait le portail Space4Water du Bureau des affaires spatiales, et le rôle qu'il jouait dans la diffusion d'informations sur l'utilisation des techniques spatiales pour résoudre les problèmes liés à l'eau a été souligné.

35. Le Comité a noté que la cinquième Conférence internationale sur l'utilisation des techniques spatiales aux fins de la gestion de l'eau organisée par l'ONU, le Pakistan et le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, accueillie par le Gouvernement ghanéen et coparrainée par le Prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, s'était tenue du 10 au 13 mai 2022 à Accra.

---